

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'ILLE ET VILAINE
Siège social : Beaugard – 35630 Saint-Symphorien
Tél : 02.99.45.50.20 – Email : fdc35@fdc35.com - Site FDC : www.fdc35.com

ACCA
M.

Nos réf. : AD – SLVT

Saint Symphorien, le 14/03/2023

Monsieur Le Président,

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de votre association doit être convoquée **AU PLUS TARD AVANT FIN JUIN.**

1_Convoquer l'assemblée générale (AG) 10 jours à l'avance par affichage en mairie (ci-joint convocation à compléter et afficher). Rappel : un pouvoir par adhérent.

2_Déclarer l'assemblée générale auprès de la Fédération :
en ligne : un lien vous a été adressé par mail que vous trouverez sur notre site www.fdc35.com - onglet ACCA, ACC, Chasse privée (*OU adresser copie de la convocation à la Fédération par courrier ou mail*).

3_Compléter, signer et renvoyer à la Fédération le relevé de conclusions ci-joint.

4_Compléter et renvoyer à la Fédération l'ANNEXE 1 et l'ANNEXE 2 ci-jointes :

Nous vous recommandons fortement de faire voter par votre assemblée générale les dispositions que nous avons reportées en rouge à l'ANNEXE 2 - « Modalités relatives aux sanctions disciplinaires » :

REGLEMENT INTERIEUR ET DE CHASSE :

ARTICLE 3 Sécurité des chasseurs et des tiers : Al 47 et Al 48

_ Avenant au règlement intérieur et de chasse adopté par l'assemblée générale 2023 :

Al 47. Tout manquement à ces dispositions entraînera l'exclusion immédiate de la battue par le responsable de la battue. **« Le bureau de l'ACCA pourra prononcer la suspension provisoire de battue de la personne incriminée dans l'attente de la décision définitive du conseil d'administration qui statuera dans un délai d'un mois à compter de la commission de l'infraction. ».**

_ Fautes susceptibles de faire l'objet de mesures de suspension et d'exclusion de battue adoptées par l'assemblée générale 2023 :

Al 48. La liste des fautes susceptibles de faire l'objet de mesures de suspension et d'exclusion de battue figure dans l'annexe annuelle.

Elle est la suivante : « En cas de violation des consignes de chasse, et/ou de battue et/ou de sécurité, le conseil d'administration réuni en commission disciplinaire pourra en fonction de la gravité de la faute, prononcer pour tout ou partie de la durée de la saison, des mesures d'exclusion ou de suspension de battue selon des modalités fixées en commission disciplinaire.

En cas de violation d'une règle de sécurité, le Président de l'ACCA devra saisir la commission sécurité de la Fédération Départementale des Chasseurs.

5_ Le conseil d'administration est à renouveler intégralement cette année (*les candidatures sont libres et individuelles, ce n'est donc pas un scrutin de liste*) :

_ Chaque postulant complète et dépose chez le Président de l'ACCA **cinq jours** avant l'AG le document ci-joint : « **Candidature au poste d'administrateur** ».

_ Complétez et renvoyez à la fédération **les 3 documents ci-joints** :

- . Composition du conseil d'administration,
- . Procès-verbal,
- . Déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration d'une association.

NB : La Préfecture d'Ille et Vilaine incite fortement à ce que les modifications de statuts et bureaux soient effectuées en ligne sur le site : <https://www.service-public.fr/associations>

Nous vous recommandons d'ouvrir un compte sur ce site car les dossiers papiers ne seront plus traités à l'avenir.

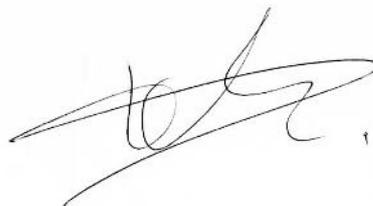
6_Déclarer à la fédération, au plus tard le 1^{er} juin, le nombre de places disponibles en tant qu'adhérents annuels (*10% minimum*) :

_ **en ligne** : un lien vous a été adressé par mail que vous trouverez sur notre site www.fdc35.com - onglet ACCA, ACC, Chasse privée (**OU déclarer par courrier, mail**).

En cas de difficultés, prendre contact avec Valérie TREMEL (*Tél : 02.99.45.57.92*).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,
André DOUARD



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE
DE : _____

ASSEMBLEE GENERALE

Les membres adhérents de l'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE sont invités à participer à l'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE :

Le (*date*) : _____

à (*heure*) : _____ heures _____

Lieu (*commune, adresse*) : _____

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale **2022 (année N – 1)**,
- Rapport moral et d'activité (*résultats battue, piégeage, tir corvidés etc*),
- Rapport financier,
- Action repeuplement (*prévisions pour l'exercice*),
- Approbation de l'AVENANT au règlement intérieur et de chasse,
- Approbation des ANNEXES 1 et 2 au règlement intérieur et de chasse,
- Questions à l'ordre du jour ⁽¹⁾
- Election du conseil d'administration ⁽²⁾
- Questions diverses.

POUVOIR : UN SEUL POUVOIR par adhérent.

Le Président de l'association,
(*nom, prénom, signature*)

Compléter, signer,
Afficher à la mairie 10 jours au moins avant l'assemblée,
Adresser une copie à la Fédération.

STATUTS : ART.12 - AI43, AI46 / ⁽¹⁾⁽²⁾ REGLEMENT INTERIEUR ET DE CHASSE : ART.2 - AI9, AI10.

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE :

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Communale de Chasse Agréée s'est tenue :

A compléter

Le : ___ / ___ / 2023 à ___ heures ___

Lieu (salle, commune) : _____

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2022 (année N – 1),
- Rapport moral et d'activité (résultats battue, piégeage, tir corvidés etc),
- Rapport financier,
- Action repeuplement (prévisions pour l'exercice),
- Approbation de l'AVENANT au règlement intérieur et de chasse,
- Approbation des ANNEXES 1 et 2 au règlement intérieur et de chasse,
- Questions à l'ordre du jour,
- Election du conseil d'administration,
- Questions diverses.

Conclusions :

Cocher les cases correspondant à vos réponses :

1 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2022 (année N – 1) :

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2022 est adopté à la majorité des voix exprimées par les membres présents et représentés : OUI - NON

2 - Approbation du rapport financier :

Les comptes de l'année écoulée et le projet de budget de l'année sociale suivante sont approuvés à la majorité des voix exprimées par les membres présents et représentés : OUI - NON

3 - Approbation de l'AVENANT au règlement intérieur et de chasse,

L'avenant au règlement intérieur et de chasse est approuvé à la majorité des voix exprimées par les membres présents et représentés : OUI - NON

4 – Approbation des ANNEXE 1 ET ANNEXE 2 au règlement intérieur et de chasse

Ci-joint annexe 1 approuvée à la majorité des voix exprimées par les membres présents et représentés.

Ci-joint annexe 2 approuvée à la majorité des voix exprimées par les membres présents et représentés.

5 – Questions à l'ordre du jour (Questions posées par écrit 5 j avant AG) : _____

6 - Questions diverses : _____

7 - Election du conseil d'administration :

Ci-joint, composition du conseil d'administration élu à la majorité des voix exprimées par les membres présents et représentés.

8- Election du bureau :

Ci-joint déclaration de la liste des dirigeants et procès-verbal de réunion du conseil d'administration.

Fait à _____, le _____

Le Président,
(nom, prénom, signature)

Le Secrétaire,
(nom, prénom, signature)

Compléter, signer et retourner le document à la :

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'ILLE ET VILAINE
Beauregard – 35 630 Saint –Symphorien / Tél : 02.99.45.50.20

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU __/__/2023

Candidature au poste d'administrateur

Je soussigné(e)	
NOM, prénom <small>Date et lieu de naissance</small> Adresse	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
Déclare être candidat(e) au poste d'ADMINISTRATEUR Au sein du Conseil d'administration de l'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE : _____	
Je certifie sur l'honneur ne pas avoir été condamné depuis moins de 5 ans pour une contravention de la cinquième classe ou pour un délit à raison d'infraction aux dispositions règlementaires ou législatives relatives à la chasse ou à la protection de la nature.	

Fait à _____, le _____

Nom, Prénom, Signature du candidat

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE :

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLEE GENERALE DU / / 2023 :

Rappel : 3 ou 6 ou 9 membres (le nombre est fixé à l'art.10 des statuts ACCA).

	Nom	Prénom	Mail	Téléphone
1°				
2°				
3°				
4°				
5°				
6°				
7°				
8°				
9°				

Fait à _____, le _____
Le Président, Le Secrétaire,
(nom, prénom, signature) (nom, prénom, signature)

Compléter, signer et retourner le document à la :
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'ILLE ET VILAINE
Beauregard – 35 630 Saint –Symphorien / Tél : 02.99.45.50.20

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE

: _____

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU __ / __ / __

PROCES VERBAL

Etaient présents : Messieurs _____

Suite au renouvellement intégral du conseil d'administration, les administrateurs élus par l'assemblée générale se sont réunis afin de désigner un bureau ⁽¹⁾ composé comme suit :

Monsieur _____	:	Président,
Monsieur _____	:	Vice-Président,
Monsieur _____	:	Trésorier,
Monsieur _____	:	Secrétaire,
Monsieur _____	:	_____

Fait à _____

Le __ / __ / ____

(nom, qualité du signataire au sein du bureau - signature)

Al 35 statuts ACCA : « Le Conseil d'Administration désigne, parmi ses membres, après chaque renouvellement, un **bureau** composé d'un Président, d'un Trésorier et d'un Secrétaire, éventuellement d'un Vice-Président. ».

Compléter, signer et retourner le document à la :

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'ILLE ET VILAINE
Beauregard – 35 630 Saint –Symphorien / Tél : 02.99.45.50.20

ANNEXE 1 : Modalités de délivrance des cartes d'adhérents, d'invités et temporaires**I. Cotisations et catégories de membres**

1. Tout adhérent se verra délivrer une carte qui lui sera accordée annuellement par l'association après qu'il se soit acquitté du paiement d'une cotisation dont le montant est fixé comme suit par l'assemblée générale :

1°) titulaire du permis de chasser validé domicilié dans la commune ou y possédant une résidence pour laquelle il figure, l'année de son entrée dans l'association communale, pour la quatrième année sans interruption au rôle de l'une des quatre contributions directes.	€
2°) titulaire du permis de chasser validé propriétaire ou détenteur de droits de chasse, ayant fait apport, volontaire ou non, de ses droits de chasse à l'association communale, ainsi que, s'ils sont titulaires du permis de chasser validé, ses conjoint, ascendants et descendants ainsi que gendres et belles-filles du ou des conjoints apporteurs.	€
3°) titulaire du permis de chasser validé ayant fait apport de ses droits de chasse attachés à une ou des parcelles préalablement au transfert de la propriété de celles-ci à un groupement forestier, ainsi que, s'ils sont titulaires d'un permis de chasser, ses conjoint, ascendants et descendants, gendres et belles-filles du ou des conjoints apporteurs.	€
4°) titulaire du permis de chasser validé preneur d'un bien rural lorsque son propriétaire a fait apport, volontairement ou non, de son droit de chasse.	€
5°) titulaire du permis de chasser validé proposé à l'association, par un propriétaire ayant fait apport volontairement et sous cette condition de son droit de chasse, en application de l'article R.422-45 2° du Code de l'environnement.	€
6°) titulaire du permis de chasser validé propriétaire d'un terrain soumis à l'action de l'association et devenu tel en vertu d'une succession ou d'une donation entre héritiers au cours de la période quinquennale écoulée.	€
7°) titulaire du permis de chasser validé acquéreur d'un terrain soumis à l'action de l'association et dont les droits de chasse qui y sont attachés ont été apportés à cette association à la date de sa création.	€
8°) sur sa demande, titulaire du permis de chasser validé acquéreur d'une fraction de propriété dont les droits de chasse qui y sont attachés ont été apportés à l'association à la date de sa création et dont la superficie représente au moins 10 % de la surface des terrains mentionnés à l'article L. 422-13, soit 2 hectares .	€
9°) titulaire du permis de chasser acquéreur d'une fraction de propriété dont la superficie est inférieure à 10% de la superficie des terrains mentionnés à l'article L. 422-13 (2 hectares), sauf en cas de décision souveraine de l'ACCA prise par l'assemblée générale à la majorité des suffrages exprimés. L'assemblée générale se positionnera notamment au regard de l'emplacement et de l'intérêt cynégétique des terrains concernés.	€
10°) titulaire du permis de chasser validé ne rentrant dans aucune des catégories précédentes ayant la qualité de chasseur « adhérents annuels ». Le montant de cette cotisation catégorie 10° ne peut être supérieur à CINQ fois le prix de la cotisation la moins élevée. La liste des demandeurs de cette catégorie est arrêtée par le Conseil d'Administration en donnant priorité, par tirage au sort si besoin, aux chasseurs dépourvus de territoire.	€

2. Une remise d'un montant maximum de ____ euros sera accordée en fonction du degré de participation active à la bonne marche de l'ACCA. Elle sera déduite du prix de la carte d'adhérent à compter de la DEUXIEME ANNEE DE COTISATION et selon les modalités ci-après :

▪ Actions pour le repeuplement	€
▪ Présence à l'Assemblée Générale ou représentation	€
▪ Remise des tableaux de chasse	€
▪ Participation à la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.	€
▪ Autre(s) : _____	€

3. Une remise sociale exceptionnelle sur le prix de la carte sera accordée selon les modalités ci-après :

_____% pour les jeunes de moins de ____ ANS	
_____% pour les chasseurs de plus de ____ ANS	
_____% pour les chasseurs « parrains » en chasse accompagnée.	

II. Cartes d'invitations et cartes temporaires

4. Des cartes d'invité gratuites (1) pourront être attribuées : OUI NON

(1) La loi fixe la gratuité des cartes d'invité. L'ACCA n'a pas le choix. Elle délivre des cartes d'invité gratuites ou ne délivre pas du tout de cartes d'invité.

5. Des cartes temporaires (2) pourront être délivrées par le conseil d'administration de l'ACCA :

(2) La carte temporaire peut être gratuite ou payante. L'ACCA a le choix. Elle délivre des cartes temporaires gratuites ou elle délivre des cartes temporaires payantes. OUI NON

6. Conditions générales de délivrance des cartes d'invité et / ou des cartes temporaires fixées par l'assemblée générale :

Cartes d'invités :

- L'invité doit être accompagné de l'invitant qui en est responsable.
- Pour être valables, les cartes d'invitation doivent porter au minimum le nom de l'invitant, le nom de l'invité, le n° de sa validation, la date de la chasse.

Cartes temporaires :

- Le titulaire de la carte temporaire devra être accompagné d'un membre de l'association.
- Le titulaire de la carte temporaire est soumis aux statuts, règlement intérieur et de chasse de l'ACCA.
- Pour être valables, les cartes temporaires doivent porter au minimum le nom de l'accompagnant, le nom du titulaire de la carte temporaire, le n° de sa validation, la date de la chasse.

7. Conditions spécifiques de délivrance des cartes d'invitation et / ou des cartes temporaires fixées par l'assemblée générale :

7.1 PETIT GIBIER : _____

- Des cartes seront délivrées le(s) jour(s) d'ouverture du lièvre : OUI NON
- **Aucune carte** ne sera délivrée les : / ____ / **premiers dimanches**.
- Il est délivré **par jour**, un maximum de : / ____ / **cartes par sociétaire**.
- Il est délivré **pour la saison**, un maximum de : / ____ / **cartes par sociétaire**.
- Un **invité** ou **titulaire d'une carte temporaire** ne peut l'être plus de : / ____ / **fois dans la saison**.
- **Prix de la carte temporaire** : ____ € / **Gratuite**.
- **Autres modalités** (préciser s'il y a) : _____

7.2 MIGRATEURS : _____

- Les dispositions relatives au PETIT GIBIER (7.1) sont applicables aux migrateurs : OUI NON
- **Autres modalités** (préciser s'il y a) : _____

7.3 GRAND GIBIER/RENARD :

- Il est délivré **par jour**, un maximum de : / ____ / **cartes par sociétaire**.
- Il est délivré **pour la saison**, un maximum de : / ____ / **cartes par sociétaire**.
- Le **même invité** ou **titulaire d'une carte temporaire** ne peut l'être plus de : / ____ / **fois dans la saison**.
- **Prix de la carte temporaire** : ____ € / **Gratuite**.
- Les cartes peuvent être délivrées pour la chasse en battue OUI NON
- Les cartes peuvent être délivrées pour la chasse à l'affût OUI NON
- **Autre modalités** (préciser s'il y a) : _____

8. Des cartes d'invité et/ou cartes temporaires pourront être délivrées aux membres de droit (I. 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°) qui ne prendront pas leur carte d'adhérent annuelle : OUI NO N

2) Chasse en battue et chasse à l'affût du grand gibier et du renard

En battue	
Le calendrier des battues est proposé par le Conseil d'administration.	
En cas de besoin, les battues complémentaires pourront être organisées par le Président ou son délégué.	
Particularité(s) :	
.....	
.....	
A l'affût	
Les tirs à l'affût du grand gibier ou du renard sont autorisés :	
Chevreuil <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Sanglier <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Renard <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<u>Organisation des tirs à l'affût :</u>	
Tout chasseur souhaitant chasser à l'affût doit en faire la demande au Président de l'ACCA ou son délégué. Le chasseur devra se conformer aux consignes du Président ou de son délégué.	
Particularité(s) :	
.....	
.....	
Partage de la venaison	
Le grand gibier est partagé entre les participants aux battues, sociétaires de l'ACCA : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Le grand gibier est propriété de l'ACCA et réservé au banquet : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Particularité(s) :	
.....	

3) Modalités relatives aux sanctions disciplinaires

Infractions	Amende sociale : 150€ maximum
▪ Chasse à moins de 150 mètres des habitations, à défaut d'autorisation du propriétaire : un avertissement et en cas de récidive	150 €
▪ Chasse sur terrains pourvus de leurs récoltes, notamment maïs, fourrage, sarrasin, luzerne à grains, colza, ainsi que dans les vergers, les plantations de peupliers et de résineux, dans les cultures maraîchères et florales	150 €
▪ Dommages aux clôtures, barrières, haies, détérioration de pancartes, en plus de la réparation des dommages	150 €

▪ Vente de gibier dont la chasse est interdite sur l'ACCA :	
▪ Chevreuil	150 €
▪ Sanglier	150 €
▪ Lièvre	150 €
▪ Perdreau – faisán	150 €
▪ Autres espèces	150 €
▪ Emploi d'une arme non autorisée pour l'exercice de la chasse ou de munition prohibée	150 €
▪ Dépassement du nombre de chiens : par chien supplémentaire	150 €
▪ Furetage non autorisé	150 €
▪ Chasseur dépourvu de carte de sociétaire	150 €
▪ Chasse avec invité dépourvu de carte valable ou falsification de carte d'invitation	150 €
▪ Chasse en dehors des jours prévus	150 €
▪ Non-respect des consignes en battues	150 €
<u>REGLEMENT INTERIEUR ET DE CHASSE :</u>	
<u>ARTICLE 3 Sécurité des chasseurs et des tiers : AI 47 et AI 48</u>	
<u>Avenant au règlement intérieur et de chasse adopté par l'assemblée générale 2023 :</u>	
AI 47. Tout manquement à ces dispositions entraînera l'exclusion immédiate de la battue par le responsable de la battue. « Le bureau de l'ACCA pourra prononcer la suspension provisoire de battue de la personne incriminée dans l'attente de la décision définitive du conseil d'administration qui statuera dans un délai d'un mois à compter de la commission de l'infraction. ».	
<u>Fautes susceptibles de faire l'objet de mesures de suspension et d'exclusion de battue adoptées par l'assemblée générale 2023 :</u>	
AI 48. La liste des fautes susceptibles de faire l'objet de mesures de suspension et d'exclusion de battue figure dans l'annexe annuelle.	
Elle est la suivante : « En cas de violation des consignes de chasse, et/ou de battue et/ou de sécurité, le conseil d'administration réuni en commission disciplinaire pourra en fonction de la gravité de la faute, prononcer pour tout ou partie de la durée de la saison, des mesures d'exclusion ou de suspension de battue selon des modalités fixées en commission disciplinaire.	
En cas de violation d'une règle de sécurité, le Président de l'ACCA devra saisir la commission sécurité de la Fédération Départementale des Chasseurs.	

Titre de l'association :

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE : _____

Numéro de dossier :

W _____

• Fonction dans votre association (*président, secrétaire, trésorier, autre...*): _____

Civilité : Mme Mlle M.

• Nom : _____ Prénom : _____

• Nationalité : _____ Profession : _____

• Adresse (*Préciser l'adresse complète*)

Etage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

N° _____ Extension _____ Type de voie _____ Nom de la voie _____

Lieu-dit ou boîte postale _____ Code postal _____ Commune / Localité _____

• Fonction dans votre association (*président, secrétaire, trésorier, autre...*): _____

Civilité : Mme Mlle M.

• Nom : _____ Prénom : _____

• Nationalité : _____ Profession : _____

• Adresse (*Préciser l'adresse complète*)

Etage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

N° _____ Extension _____ Type de voie _____ Nom de la voie _____

Lieu-dit ou boîte postale _____ Code postal _____ Commune / Localité _____

• Fonction dans votre association (*président, secrétaire, trésorier, autre...*): _____

Civilité : Mme Mlle M.

• Nom : _____ Prénom : _____

• Nationalité : _____ Profession : _____

• Adresse (*Préciser l'adresse complète*)

Etage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

N° _____ Extension _____ Type de voie _____ Nom de la voie _____

Lieu-dit ou boîte postale _____ Code postal _____ Commune / Localité _____

« La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'État concernés. Les articles 39 et suivants de cette loi vous garantissent un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du préfet du département ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de l'association. »

Veillez compléter la page suivante ⇨

Titre de l'association :

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE : _____

Numéro de dossier

W _____

• Fonction dans votre association (*président, secrétaire, trésorier, autre...*): _____

Civilité : Mme Mlle M.

• Nom : _____ Prénom : _____

• Nationalité : _____ Profession : _____

• Adresse (*Préciser l'adresse complète*)

Étage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

N° _____ Extension _____ Type de voie _____ Nom de la voie _____

Lieu-dit ou boîte postale _____ Code postal _____ Commune / Localité _____

• Fonction dans votre association (*président, secrétaire, trésorier, autre...*): _____

Civilité : Mme Mlle M.

• Nom : _____ Prénom : _____

• Nationalité : _____ Profession : _____

• Adresse (*Préciser l'adresse complète*)

Étage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

N° _____ Extension _____ Type de voie _____ Nom de la voie _____

Lieu-dit ou boîte postale _____ Code postal _____ Commune / Localité _____

• Fonction dans votre association (*président, secrétaire, trésorier, autre...*): _____

Civilité : Mme Mlle M.

• Nom : _____ Prénom : _____

• Nationalité : _____ Profession : _____

• Adresse (*Préciser l'adresse complète*)

Étage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

N° _____ Extension _____ Type de voie _____ Nom de la voie _____

Lieu-dit ou boîte postale _____ Code postal _____ Commune / Localité _____

« La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'État concernés. Les articles 39 et suivants de cette loi vous garantissent un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du préfet du département ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de l'association. »

Veillez compléter la page suivante ⇨

3/4

Titre de l'association : _____

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE : _____

Numéro de dossier **W** _____

• Fonction dans votre association (*président, secrétaire, trésorier, autre...*): _____

Civilité : Mme Mlle M.

• Nom : _____ Prénom : _____

• Nationalité : _____ Profession : _____

• Adresse (*Préciser l'adresse complète*)

Etage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

N° Extension Type de voie Nom de la voie

Lieu-dit ou boîte postale Code postal Commune / Localité

• Fonction dans votre association (*président, secrétaire, trésorier, autre...*): _____

Civilité : Mme Mlle M.

• Nom : _____ Prénom : _____

• Nationalité : _____ Profession : _____

• Adresse (*Préciser l'adresse complète*)

Etage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

N° Extension Type de voie Nom de la voie

Lieu-dit ou boîte postale Code postal Commune / Localité

• Fonction dans votre association (*président, secrétaire, trésorier, autre...*): _____

Civilité : Mme Mlle M.

• Nom : _____ Prénom : _____

• Nationalité : _____ Profession : _____

• Adresse (*Préciser l'adresse complète*)

Etage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence

N° Extension Type de voie Nom de la voie

Lieu-dit ou boîte postale Code postal Commune / Localité

